



Assemblée générale de la société des apiculteurs de Sion & environs

(14 février 2020)

Cave Etienne Bétrisey

1. Ouverture de l'assemblée et salutations du président.

Hommage à Germain Quiquerez, décédé en 2019

Ordre du jour de l'assemblée 2020 approuvé par l'assemblée

2. Mise en circulation de la liste des présences, membres excusés, nomination des scrutateurs.

Excusés :

Katarina Nanchen, Esther Malcotti, Véronique Poletis, Simon Pannatier, Régine Schalbetter, Marcel Maurer, Louis Aymon, Loyan Théodoloz, Robert Praz, Jean-Pierre Sierro, Didier Planche, Huguette Carron, David Lima, Denise Albrecht, Stuart Gaudin, Gilbert Duruz, Jean-Michel Berthod, Loïc Fahrni

3. Approbation du PV de l'assemblée générale 2019.

PV approuvé par acclamation par l'assemblée et elle en donne décharge à la secrétaire par acclamation.

4. Rapport de la caissière et des vérificateurs des comptes.

Section de Sion Comptabilité 2019	
Fortune au 1 ^{er} janvier 2019	15'815.45
Produits	4632.25 +
Charges	5216.50 -
Pertes de l'exercice 2019	584.25 -
Fortune au 31 décembre 2019 : Banque	15'231.20
Caisse	4.80

Rapport des vérificateurs des comptes (Raphy-Lugon Moulin et Norbert Bonvin)

Les vérificateurs de comptes remercient la caissière pour la bonne tenue et l'exactitude des comptes présentés et vérifiés. Ceux-ci sont approuvés par l'assemblée.

Nomination de deux nouveaux vérificateurs pour l'exercice 2020 :

-Valentine Brégy

-Brigitte Délétroz



L'assemblée approuve par acclamation les nouvelles vérificatrices des comptes ainsi que le vérificateur suppléant :

-Isabella Moretti

5. Rapport du président

Si la météo 2019 nous a gratifiés de conditions improbables avec de la douceur en hiver, du froid sibérien au printemps et de la canicule en été, les apiculteurs du Valais ont tiré leur épingle du jeu au niveau de la récolte du miel. Même si les records de 2018 resteront dans les annales, les résultats 2019 se situent proches des moyennes des 20 dernières années.

Les rencontres mensuelles du 3e mercredi réunissent régulièrement une trentaine de membres de notre section. Cette dynamique réjouit le comité in corpore et motive son engagement tout au long de l'année.

Lors de notre rencontre mensuelle de mars, nous avons écouté avec intérêt l'exposé du soir concernant la vie des stations et l'élevage des reines de sélection, présenté par notre Ami Julien Balet, responsable des moniteur-éleveurs.

Lors de notre rencontre d'avril, Elia Gabrieli nous a exposé la méthode de notre Collègue Viridis pour prévenir l'essaimage et augmenter la production de miel. La rotation de cadres de couvain fermé dans un 2e corps, superposé sur le corps de base, permet de booster la ponte royale et de multiplier les butineuses sans risquer l'essaimage.

Le cours d'élevage prévu le 25 mai a été annulé vu les conditions météo compliquées. Ce cours n'a malheureusement pas pu être reporté pour des questions de disponibilité des apiculteurs cadres.

En revanche, Elia a mis sur pied une sortie magnifique dans le Val d'Aoste le 22 juin. Nous nous sommes retrouvés à St-Oyen, chez Walter Gabrieli, le papa d'Elia. Après l'apéro de bienvenue puis la visite de son rucher (15 ruches à 3 hausses) nous avons partagé, avec toute la famille de Teresa & Walter, un repas grandiose, mariant toutes les spécialités locales à la fameuse Polenta au feu de bois de derrière les fagots. Elia avait pris soin de passer le col du Gd-St-Bernard (frontière assez passante, voire passoire...) avec de nombreux cartons de sa cave du Lac... on n'a pas eu besoin de ramener le surplus de vin en Suisse car tout a été bu sur place !

Lors de notre réunion de septembre, Gilbert Duruz, notre Président d'Honneur, nous a parlé avec conviction des bienfaits de la propolis, de ses nombreux composants et de ses propriétés thérapeutiques.

Les rencontres culturelles se sont terminées par celle de décembre et du traditionnel vin chaud selon la recette jalousement gardée par notre Ami Raphy Lugon-Moulin.

Nous avons pu compter sur le soutien de Jacques Karlen et d'Yves Keller pour la logistique des réunions, l'animation des ateliers et les coups de main réguliers pour les inéluctables imprévus. Qu'ils en soient cordialement remerciés !

Le comité vous remercie très chaleureusement pour votre participation enthousiaste au programme des activités qu'il met sur pied et se réjouit de pouvoir compter sur votre présence encore plus enthousiaste lors des prochains exposés présentés par des orateurs devenus l'extérieur !



6. Admissions des nouveaux membres – démissions.

Nouveaux membres :

Dametto-Mertenat Laure, De Corte Dieter, Délitroz Michel, Gillioz Jean-Bernard, Kumanova-Viola Antoaneta, Nanchen Katarina, Perruchoud Francis, Planche Didier, Raboud Valentin, Richard Marco, Senn Jean-Marie, Solioz Benjamin, Stritt Johanna, Viola Paul

Démissions :

Joachim et Mélina Métrailler, Olivier Schupbach

Exclusions :

Guillaume Dumoulin, Adrien et Nathan Loretan, Bastien Morard, Béatrice et Jérôme Rey, Bernard Vergères, Emilie Vouilloz

7. a) Rapport du moniteur-éleveur

L'année 2019 n'a pas pu voir le cours d'élevage en raison de la météo. Mauvaise fécondation en mai à cause de la pluie.

Dès le mois de juin, la météo est devenue meilleure. A Bonatchiesse, il y a eu une lignée allemande pendant 2 ans. A partir de maintenant, la lignée sera à nouveau une de chez nous.

b) du contrôleur du miel

D'après les informations, il y a eu moins de miel que d'autres années. Quatre apiculteurs ont demandé le contrôle.

580 kg de miel pour 71 colonies, donc une moyenne de 8,2 kg.

16,6% d'humidité pour la moyenne. Aucun label d'or n'a été demandé, 920 labels Valais/Wallis ont été demandés au prix de 10ct pièce.

1 échantillon a été pris à la section de Martigny pour analyse HMF (hydroxyméthylfurfural)

1 autre en Entremont (beaucoup de détails, dont résidus de thymovar)

Le miel est un aliment de qualité, et précieux. Il peut se conserver des années, si les conditions de stockage sont optimales. Il ne se bonifiera pas mais gardera ses qualités.

La température de stockage, pour être optimale, devrait se situer entre 10° et 15°, sans fluctuations brutales, conjuguée à une humidité ambiante de moins de 60%, dans un milieu neutre d'odeurs et sombre. Ceci afin de garder les HMF aussi bas que possible, éviter la fermentation et ne pas altérer le goût du miel.

Le taux d'humidité maximum pour un miel labellisé est de 18,5°.



Les contrôles pour le label Valais – Wallis, ou d'Or, ont été moins nombreux en 2019, comme la récolte. Les emplacements en haute altitude ont généralement mieux tiré leur épingle du jeu.

Le Valais n'est pas dans le peloton de tête pour les contrôles du miel. Il faut dire que le consommateur a une image très favorable des produits valaisans.

Le label aux couleurs du Cervin augmente encore cette visibilité et rend notre miel encore plus précieux.

c) de la conseillère apicole,

1. Le cours de perfectionnement a du succès :

-63 personnes pour les cours en 1^{ère} année et il faut limiter les inscriptions

-48 personnes ont suivi la 2^{ème} année

→ il y a un pourcentage qui arrêtent (mais on ne sait pas pourquoi).

2. 10 conseillers apicoles en tout. Ils s'occupent de l'organisation du cours cantonal (mais vu la météo, les cours ont été fait dans les locaux de l'école d'agriculture)

Plusieurs thématiques lors du cours cantonal:

-problématique de maladie telles que le couvain calciné, la teigne...

-observation de la ruche...

Cette année, le samedi 2 mai se tiendra le cours cantonal édition 2020, avec la possibilité d'un orateur extérieur.

3. les CA sont là pour répondre aux questions, et même peuvent se déplacer sur place pour d'autres problématiques.

d) de l'inspecteur cantonal.

État sanitaire 2019

1 cas de loque européenne dans le Haut-Valais qui ne s'est pas étendu (seulement 1 ruche infestée)

Tous les séquestres ont été levés en Valais, il n'y a pas de séquestre actuellement. Il y aura juste un contrôle printanier à faire dans le Haut-Valais.

Très peu de maladies qui apparaissent en Valais (lorsqu'elles sont déclarée). Les apiculteurs font du bon travail pour que les colonies soient saines.

Pour l'année 2019, la récolte a été moyenne (rive droite très sèche, rive gauche mieux, et en altitude, la récolte était assez bonne)



Dans d'autres cantons, certains ont fait 0kg de miel, donc on s'en tire assez bien (météo défavorable au mois de mai qui a amené les apiculteurs à nourrir à ce moment-là). Attention dans ces cas-là, si on a déjà posé les hausses, que les abeilles ne mettent pas le sirop dans les hausses. Il est préférable de nourrir à petite dose et sans les hausses.

Le mauvais temps a aussi eu pour conséquence une ou deux générations d'abeilles en moins, à cause de l'arrêt de ponte. Cela se répercute bien sûr sur la récolte de miel d'été.

En fin d'année 2019 et jusqu'à maintenant, il y a eu beaucoup d'annonces de pertes de colonies dues entre autres au pillage (dû à des ruches faibles, voire vides de l'automne) et au varroa.

Même si on a fait de bons traitements en juillet 2019, si en 2018, le traitement n'a pas été fait correctement et que l'on a hiverné trop de varroa, ça se répercute sur 2019. On a beau faire tout ce qu'on veut, on a atteint le seuil critique et c'est trop tard. Il faut vraiment voir les traitements à long terme.

Le traitement à l'AF en juillet, lorsqu'il fait trop chaud, n'est pas adéquat. Il y a une alternative avec l'AO et l'encagement des reines. Mais attention, l'encagement des reines ne remplace que le premier traitement d'été (parce que l'AO conseillé par Apisuisse est aux normes suisses, qui est un dosage différent des italiens par exemple) et modifier les dosages n'est pas autorisés.

Le varroa reste le problème numéro 1 dans la perte des colonies.

Il est nécessaire d'être méthodique dans les traitements et ne pas faire au « petit bonheur la chance ».

Si, au printemps, on a des colonies infestées, on peut tout mettre sur de la cire neuve (ça demande du travail et ça coûte cher en cire), mais les colonies repartent autant vite qu'une autre. Là, il est possible de faire un traitement à l'AO qui est très efficace.

Pour les contrôles à la production primaire, tout se passe bien. Mais Bastien nous redit encore qu'il faut vraiment tenir nos registres des colonies en ordre (soit ils ne sont pas bien remplis, soit ils ne sont pas remplis du tout). Ces registres sont faciles à tenir si on le fait systématiquement.

Feu bactérien :

Il y a une nouvelle directive pour le feu bactérien en Valais (zone qui est toujours protégée) et tous les autres cantons sont des zones non-protégées (plus aucune restriction à partir de cette année). En 2019, il y a eu de nouveaux foyers qui sont : Sion, Grône, St-Léonard, Lens et Sierre. Ce sont ces communes qui, en 2020, ont une restriction de déplacement. Toutes les abeilles venant d'un autre canton du 15 mars au 30 juin, sont limitées dans le déplacement à cause du feu bactérien (sauf si déplacée à **1200m** d'altitude ou **48 heures en cave**). Et la même chose pour les abeilles qui sortent de ces communes. C'est aussi valable pour les ruchettes de fécondation et les reines avec accompagnatrices.

Le petit coléoptère (à voir la directive sur le site de la Confédération) :

S'il venait à arriver, on pourrait avoir un séquestre de la taille de tout le canton avec des traitements de sol (insecticide)



Frelon asiatique :

Un nid vide a été trouvé dans le canton de Vaud en 2019.

Il ne pas poser des pièges partout (toute la saison), car on nuit à beaucoup d'insectes sauf le frelon asiatique (surtout s'il n'est pas encore là officiellement).

Un groupe de travail a été créé et le nid découvert va faire avancer la recherche et les discussions. Comme le frelon asiatique ne pose pas de problème (mise à part pour les apiculteurs), il n'y aura pas forcément des moyens importants mis en place.

Le canton ne va pas payer les destructions de nid (il faudra faire appel à des professionnels et cela sera facturé au particulier).

8. Renouvellement du comité.

Aide demandée à Yves Keller et à Jacques Karlen pour la logistique. L'assemblée accepte les deux nouveaux membres par acclamation.

Comité 2020

Claude Pfefferlé : Président

Serge Imboden : responsable internet

Anne-Claire Frank : Caisse et secrétariat

Esther Malcotti : membre

André Sierro : logistique

Elia Gabrieli : communication (newsletter, facebook...)

Jacques Karlen : gestion des imprévus (beamer...)

Yves Keller : innovations technologiques

Les changements au comité sont acceptés par acclamation

9. Programme des activités 2020.

Les rencontres mensuelles (chaque 3^{ème} mercredi du mois) continuent, mais cette année, il y aura des intervenants de l'extérieur.

Mercredi 15.01.2020 : rencontre mensuelle : Entretien du matériel et désinfection des ruches.

Vendredi 14.02.2020 : assemblée générale, Cave A&Etienne Bétrisey, 19h30 – raclette.

Mercredi 19.02.2020 : rencontre mensuelle : Fabrication du candi et préparation des cadres.

Vendredi 28.02.2020 : assemblée des délégués FAVR, école agriculture à 19h00.



Mercredi 18.03.2020 : rencontre mensuelle : Visite de printemps et évaluation/changement de lieu du rucher. Exposé de Marianne Tschuy : «Les intoxications»

Samedi 21.03.2020 : assemblée des délégués SAR.

Mercredi 15.04.2020 : rencontre mensuelle : Agrandir le volume du couvain et préparation à l'élevage des reines. Elevage en Mini-plus par Yves Keller

Samedi 02.05.2020 : Cours cantonal à 14h00, au rucher école.

Mercredi 20.05.2020 : rencontre mensuelle : Pose des hausses, élevage des reines, récupération des essaims.

Samedi 23.05.2020 : Cours élevage, lieu à préciser.

Mercredi 17.06.2020 : rencontre mensuelle : Transhumance, élevage des nuclei.

Mercredi 15.07.2020 : rencontre mensuelle : Récolte et 1er traitement d'été.

Mercredi 19.08.2020 : rencontre mensuelle : Nourrissement, élevage des nuclei d'été et préparation au 2ème traitement d'été.

Mercredi 16.09.2020 : rencontre mensuelle : 2ème traitement d'été.

Mercredi 21.10.2020 : rencontre mensuelle : Changement des reines et mise en hivernage.

Mercredi 18.11.2020 : rencontre mensuelle : Mise en ordre des ruchers et du matériel.

Mercredi 16.12.2020 : rencontre mensuelle : Traitement d'hiver – vin chaud.

Toutes les informations sont sur le site de la section de Sion.

En ce qui concerne les sorties annuelles, elles ne sont plus d'actualité (trop peu de monde y participe).

10. Désignation des délégués aux AG de la FAVR et de la SAR 2020.

FAVR : 28.02.20

1. Isabella Moretti
2. Claude Pfefferté
3. Sandra Zinn
4. André Sierro
5. Ludovic Berthod

SAR : 21.03.20

1. Stéphane Witschard
2. Pierre Arnold

11. Divers, propositions individuelles, modification des statuts.

Le comité recherche des personnes pour animer les rencontres mensuelles. Il faut contacter Serge Imboden afin de prévoir les dates.



En ce qui concerne la réservation des nucléis, il faut envoyer un mail à Serge Imboden, qui est responsable des listings.

Si un membre a des nucléis à vendre, il faut se mettre dans le groupe des « vendeurs » par l'intermédiaire du comité (pour plus de sécurité, il faudra les mettre 48h à la cave pour les vendre).

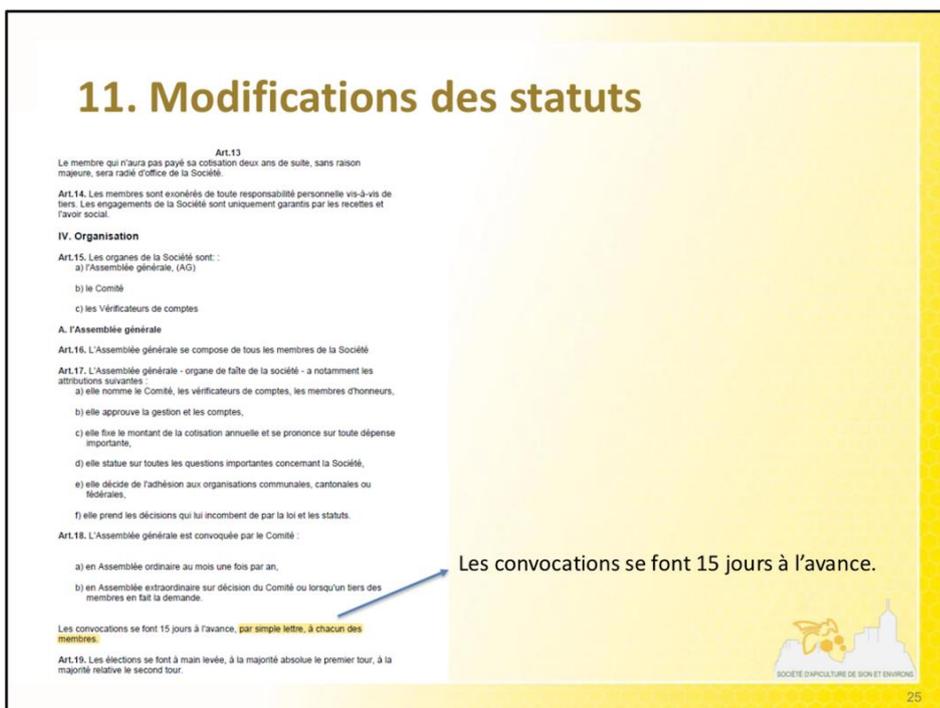
Il y aura de nouveau cette année une commande groupée de sirop en été (par Berthod Transport).

Elia et André sont à nouveau prêts pour la fabrication du candi.

Modification des statuts :

Les convocations se font actuellement par courrier postal (comme indiqué dans les statuts) et il est proposé de le faire par courriel, pour éviter les frais d'envoi.

90% des apiculteurs de la section sont connectés, mais du point de vue formel, il faut faire une demande officielle.



11. Modifications des statuts

Art.13
Le membre qui n'aura pas payé sa cotisation deux ans de suite, sans raison majeure, sera radié d'office de la Société.

Art.14. Les membres sont exonérés de toute responsabilité personnelle vis-à-vis de tiers. Les engagements de la Société sont uniquement garantis par les recettes et l'avoir social.

IV. Organisation

Art.15. Les organes de la Société sont :
a) l'Assemblée générale, (AG)
b) le Comité
c) les Vérificateurs de comptes

A. l'Assemblée générale

Art.16. L'Assemblée générale se compose de tous les membres de la Société

Art.17. L'Assemblée générale - organe de fait de la société - a notamment les attributions suivantes :
a) elle nomme le Comité, les vérificateurs de comptes, les membres d'honneurs,
b) elle approuve la gestion et les comptes,
c) elle fixe le montant de la cotisation annuelle et se prononce sur toute dépense importante,
d) elle statue sur toutes les questions importantes concernant la Société,
e) elle décide de l'adhésion aux organisations communales, cantonales ou fédérales,
f) elle prend les décisions qui lui incombent de par la loi et les statuts.

Art.18. L'Assemblée générale est convoquée par le Comité :
a) en Assemblée ordinaire au mois une fois par an,
b) en Assemblée extraordinaire sur décision du Comité ou lorsqu'un tiers des membres en fait la demande.

Les convocations se font 15 jours à l'avance, **par simple lettre, à chacun des membres.**

Art.19. Les élections se font à main levée, à la majorité absolue le premier tour, à la majorité relative le second tour.

SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE SION ET ENVIRONS

25

Cette modification est acceptée par l'assemblée

Les dates à retenir pour 2020

Rencontre mensuelle : 3^e mercredi du mois à 19h00

Assemblée Générale : 2^e vendredi de février à 19h30



Assemblée des Délégués FAVR : 4^e vendredi de février à 19h00

Assemblée des Délégués SAR : 3^e samedi de mars (sauf 2020)

Cours cantonal : 1^{er} samedi de mai à 14h00

L'AG 2021 se tiendra le 12.02.2021 à la cave Etienne Bétrisey

Sur le site, il y a 187 articles triés sur le volet par Serge Imboden, et plein d'autres informations utiles et pratiques (www.apision.ch)

Pierre Arnold remercie Claude Pfefferlé et Serge Imboden pour la qualité des articles proposés sur le site et la newsletter.

Clôture de la séance